SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL
DE POLICE ET DE SECURITE

31/12/2013

N° 30

SNPS Info

Pécule de vacances:

LE SNPS GAGNE SON RECOURS CONTRE L'ETAT BELGE !

Dans le cadre de la problématique du pécule de vacances, nous apprenons, ce jour, que le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté royal du 11 juin 2011 qui modifiait celui de 2009.

Concrètement, le Conseil d'Etat n'a pas admis l'effet rétroactif de l'arrêté de 2011 qui prévoyait le « phasage » du paiement dudit pécule à 92% (pour les INP, INPP, les CP et les CDP).

Il va de soi que le SNPS interpellera la Ministre de l'Intérieur quant aux suites qu'elle compte à cet arrêt.

Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous en communiquer les implications concrètes.

Jérôme Aoust
Secrétaire National